

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/219

Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux électriques

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par SPIE CITY NETWORKS, agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public route de Mouchan dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour la période du 24/11/2025 au 08/12/2025.

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : SPIE CITY NETWORKS est autorisé à occuper le domaine public route de Mouchan dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour la période du 24/11/2025 au 08/12/2025 .

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules légers sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par feux tricolores.

Article 3 : Les itinéraires de déviation poids-lourds seront mis en place par le pétitionnaire selon le plan annexé au présent arrêté, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 10 novembre 2025

Le Maire
Barbara NETO



